

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5475

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

à l'amendement n° 1874 de M. Dive

ARTICLE 9

Après l’alinéa 8, insérer l’alinéa suivant :

« 4° Un module d’accompagnement numérique aux démarches administratives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous amendement reprend une proposition portée par l'association "Solidarités Paysans" dont l'objet est d'assurer un meilleur accompagnement numérique des agriculteurs.

L'illectronisme et la fracture numérique plaident pour un service qui permette un accompagnement des personnes qui souhaitent s'installer notamment, dans leurs démarches et les former pour acquérir de l'autonomie. On pourrait service gratuit en préfecture (DDTM) ou des moyens pour les associations d'accompagnement des agriculteurs en difficultés palliant ce manque.

Aujourd'hui, 15% de la population est en situation d'illectronisme alors même que la dématérialisation obligée d'un certain nombre de démarches administratives (télé-déclaration PAC, Prime d'activité, etc.), est problématique et source de stress pour nombre d'agriculteurs, et notamment les plus fragiles socialement et économiquement.